

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00714

**DON D'UNE OEUVRE DE RONAN ET ERWAN
BOUROLLEC
AU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que la Cité du Design a souhaité faire don au Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole d'une œuvre de Ronan & Erwan BOUROLLEC :

Objet lumineux, 1998-1999,
suspension en contreplaqué de bouleau, plastique (PMMA), lumière fluorescente,
120 x 50 x 50 cm,

CONSIDERANT que cette œuvre est un prototype réalisé en 1998 à l'Ecole d'Art et de Design de Saint-Etienne, lors d'un workshop avec Ronan BOUROLLEC et les étudiants,

CONSIDERANT que cette œuvre vient enrichir le fonds Ronan & Erwan BOUROLLEC conservé au Musée,

CONSIDERANT que cette suspension *Objet lumineux* est le témoignage concluant entre le monde de l'enseignement et celui de l'édition de mobilier,

CONSIDERANT l'avis positif de la Commission scientifique régionale d'acquisitions des Musées de France du 30 avril 2024 concernant l'intégration de cette œuvre dans les collections publiques du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole,

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention organisant le don sans condition ni charge est signée avec l'EPCC Cité du Design - ESADSE, sis 3, rue Javelin Pagnon – 42000 Saint-Etienne (France), pour le don de l'œuvre susmentionnée.

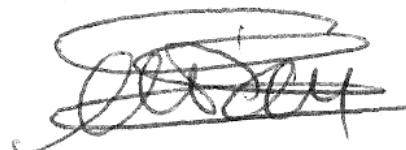
ARTICLE 2

La présente décision, dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 26/07/2024
Le Président,



Gaël PERDRIAU

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 juillet 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_AU-042-244200770-20240726-C20240071410